

ment, où ils sont venus s'établir, comme devant un jour leur appartenir en entier ; et ils marchent vers la réalisation de ce fait par ce miraculeux progrès de leur admirable système de colonisation, système qui leur assure l'occupation graduelle, lente, mais non moins certaine du vaste domaine qui leur est échu en partage. Contre cette action inévitable de leur nature, que peuvent des conventions, des traités et même une résistance armée ? Retarder peut-être de quelques jours son exécution ; car tôt ou tard l'Américain doit s'asseoir en maître à l'embouchure de la Colombia, sur le grand Océan, comme il l'est à l'embouchure de l'Hudson, sur l'Atlantique ; et certain de ce résultat éventuel, il attend de la force même des choses la conquête du territoire qu'il réclame, au lieu de recourir aux armes pour l'arracher aux mains d'un ennemi qui ne saurait longtemps encore lui résister sur ce point.

Ne nous laissons pas cependant abuser sur l'apparente longanimité du peuple américain : elle a ses limites ; et déjà, plusieurs fois, il a donné des preuves au monde de ce qu'il savait entreprendre pour faire respecter ses droits. Le peuple américain est constant dans ses vues ; s'il laisse quelquefois reposer ses prétentions, il n'y renonce point, il attend seulement l'occasion de les faire revivre.

La question de l'occupation et de la colonisation de l'Orégon, à l'ouest des montagnes Rocheuses, remonte à une époque déjà assez reculée. En effet, dès 1804, nous voyons le président Jefferson se préoccuper vivement d'étendre la juridiction de